



Mutuelle santé entreprise collective

Par **revolt86**, le **20/10/2015** à **17:07**

Bonjour,

j'ai besoin de votre aide pour refuser la mutuelle collective qui se met en place dans mon établissement. J'ai compris qu'on pouvait y déroger mais comment faire les choses dans les règles. Quelqu'un peut-il se dévouer pour m'expliquer toutes les démarches afin que je fasse profiter l'ensemble de mes collègues. Nous sommes 200 dans une association loi 1901 et notre PDG refuse en bloc notre refus et nous oblige à prendre la mutuelle. cela se met en place et doit rentrer en application en janvier 2016. La mutuelle est choisie, la participation de l'employeur à hauteur de 50% mais les garanties proposées sont moins intéressantes que ma mutuelle; comment faire pour refuser; Merci de votre aide

Par **P.M.**, le **20/10/2015** à **17:51**

Bonjour,

La complémentaire santé d'entreprise peut vous être imposée en fonction de la Convention Collective applicable, d'un Accord d'entreprise et/ou de l'acte fondateur...

Je vous propose [ce dossier...](#)